

#1<sup>er</sup> trimestre 2024

### ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*En souterrain* : Poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et soutènements (projection béton, ...), et marinage associé.

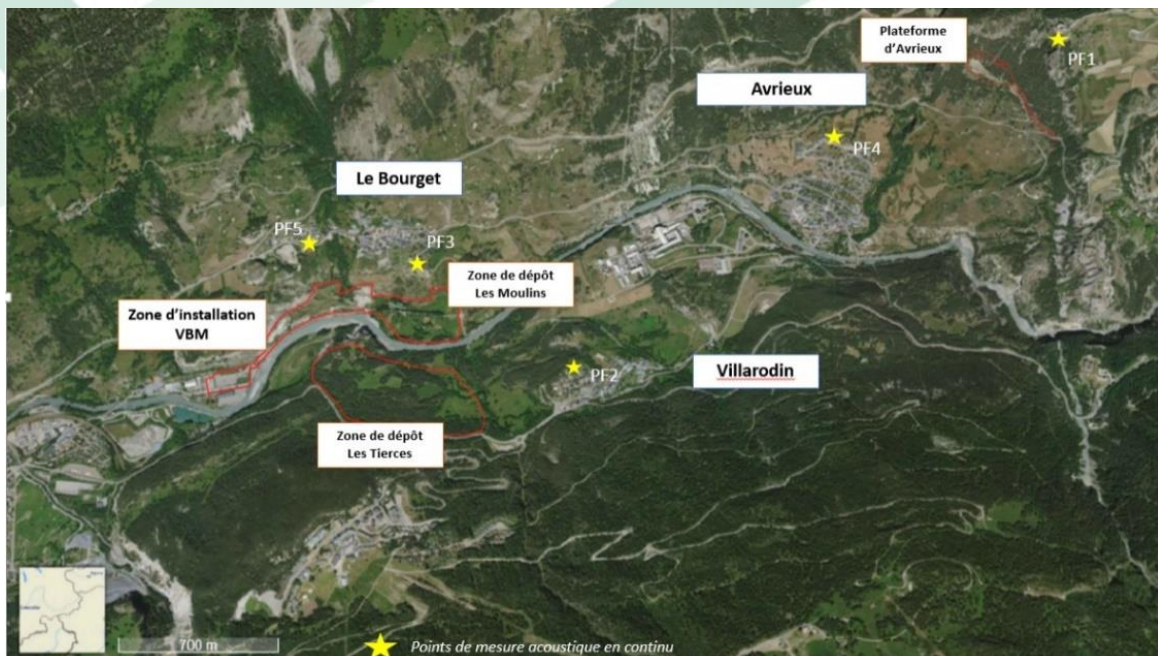
*Sur la plateforme du Moulin* : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés.

*Sur le site des Tierces* : Mise en stockage définitif de matériaux sur la zone ouest.

*Sur la plateforme d'Avrieux* : pas d'activités sur les puits 1 et 3, soutènement sur le puits 2 (terminé mi-mars), poursuite et fin de l'alésage sur le puits 4 (terminé fin mars), exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement.

### LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La carte ci-dessous recense les emplacements des dispositifs qui mesurent de manière continue le niveau sonore à proximité des chantiers de TELT.



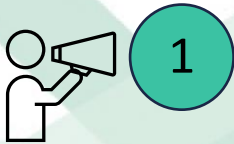
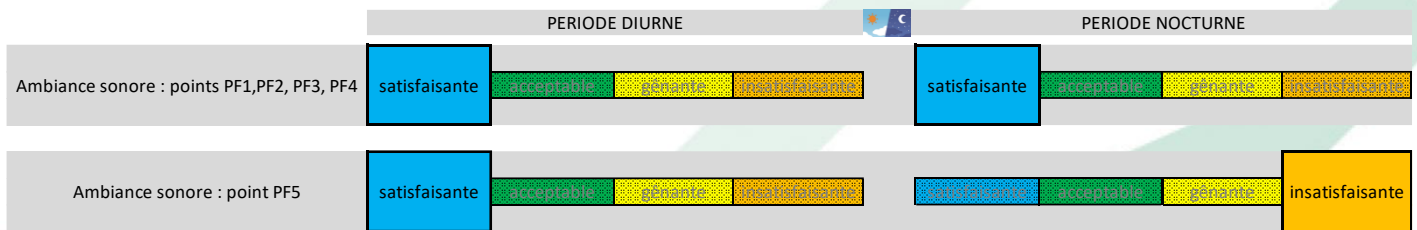
# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1<sup>er</sup> trimestre 2024

## APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance indiquent des niveaux sonores satisfaisants durant la période diurne. Quant à la période nocturne, elle est satisfaisante, à l'exception du point PF5 où des dépassements du seuil sonore liés à la ventilation sont toujours constatés.



**1** Un signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.

## PLUS DANS LE DETAIL...


Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage et la soufflerie ONERA, en particulier sur janvier.

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.  
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)  
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)


# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1<sup>er</sup> trimestre 2024

 Période diurne (07h00-22h00)

point	janvier		février		mars		1er Trimestre 2024
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
PF1	0	17	0	1	0	2	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	0	0	0	0	0	0	100%

 Période Nocturne (22h00-07h00)

point	janvier		février		mars		1er Trimestre 2024
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	% de nuits sans dépassement lié au chantier
PF1	0	12	0	21	0	20	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	31	0	29	0	31	0	0%

L'ambiance sonore reste similaire au trimestre précédent avec :

- une problématique nocturne qui persiste pour le point PF5 et pour laquelle l'entreprise a mis en place des protections acoustiques complémentaires ;
- plusieurs dépassements du seuil d'émergence nocturne (environ 53 pour le trimestre) pour le point PF1, mais non attribués au chantier. Les activités sur la plateforme sont très limitées la nuit et des observations de terrains n'ont pas permis d'établir le lien entre les activités et certains dépassements. De plus il n'y a pas de signalement au niveau du Fort Marie Christine, qui montrerait une problématique acoustique sur le secteur.

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1<sup>er</sup> trimestre 2024

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme déjà constatés depuis le dernier trimestre de 2022. Les bâches et panneaux acoustiques posées autour des ventilateurs n'apportent pas de modifications significatives sur les niveaux d'émergence mesurée.

Date (nombre)	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
Janvier, Février Mars	PF5	Nocturne	Fort	Ventilation	TELT envisage une campagne de mesure sur le 2 <sup>ème</sup> trimestre avec arrêt de chantier pour permettre d'évaluer l'émergence réelle engendrée par la ventilation sur une période d'observation intégrant plusieurs régime de fonctionnement.

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible  
 8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré  
 émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible  
 4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré  
 émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : En juillet 2023 , l'entreprise a terminé la mise en place de bâches acoustiques autour des ventilateurs, et après quelques adaptations du dispositif, une amélioration avait été constatée par les riverains. Cependant des dépassements du seuil d'émergence est toujours constaté au point PF5. Une campagne de mesure avec évaluation du niveau de bruit résiduel (niveau sonore bruit hors activité de chantier) est envisagée de manière à confirmer le niveau d'émergence liée à la ventilation.

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#1<sup>er</sup> trimestre 2024

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Une seule remontée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, mais qui ne concerne pas les émissions liés à la ventilation.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
23/02/2024	Nocturne	Grincements stridents et très désagréables depuis quelques temps. Particulièrement hier soir. Bruits provenant des installations du Moulin.	Lotissement du Mont Oran Le Bourget	Bruit provenant d'un racleur à lame métallique (un peu usée) du CNV200 (dispositif nettoyage de tapis du convoyeur).	Arrêt du mode hiver le week-end du 24/25-02 pour éviter ce bruit. Le 26/02 le GPT a changé par une lame métallique neuve. Essais le 26/02 ainsi que toute la semaine concluant : pas de nouveau signalement.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**